Abidjan, le 16 mars 2019

GOH BI IRIE FERNAND

03 74 24 51- 89 67 74 36

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer de la situation de vos arriérés de loyer jusqu’à ce jour.

En effet vous devez 60 000 F de loyer non payé.

Le cumule de ces impayés donne la somme de 69 000 F dont 9 000 F de pénalités de retard.

Nous vous informons qu’au-delà du 24 mars 2019 si vous ne soldez pas entièrement cette somme, nous serons dans l’obligation d’engager la procédure d’expulsion à votre encontre.

Nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous vous apprêtez à libérer l’appartement avant cette date buttoir. Nous serons heureux que vous nous précisiez la date de restitution des clés dès votre sortie.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT

BAGAYOGO AMADOU